

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2009

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal des séances du 23.10.2009 et du 12.11.2009
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
5. Aliénation d'une partie du chemin rural dit Oberlaengsterweg
6. Classement d'une partie du chemin rural dit Oberlaengsterweg dans la voirie communale
7. Avis du conseil municipal sur la vente d'un terrain de la Paroisse protestante de Geudertheim à la S.P.C.I.A
8. Avenant n° 1 à un bail à ferme
9. Vote de crédits
10. Lot intercommunal de chasse n° 4 – agrément des candidatures
11. Divers

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les Conseillers sauf Messieurs KNIPPER Didier et JUNG Régis, absents excusés.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE –APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services est désigné comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 23.10.2009 ET DU 12.11.2009

Les procès verbaux des séances du 23 octobre 2009 et du 12 novembre 2009 sont approuvés à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS

- 02.11.2009 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 05.11.2009 Obsèques de Monsieur Arsène FAULLIMMEL
- 06.11.2009 Réunion relative à la station d'épuration de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 06.11.2009 Réunion de la Commission des bâtiments
- 07.11.2009 Visite des locaux du Waldeck
- 09.11.2009 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 09.11.2009 Réunion du bureau de l'Association Foncière de Geudertheim
- 11.11.2009 Célébration de l'armistice de 1918
- 12.11.2009 Réunion relative au regroupement AMAT

17.11.2009 au 19.11.2009 Salon des Maires à Paris
20.11.2009 Réunion avec le Docteur Burger relative au regroupement AMAT
23.11.2009 Réunion en Préfecture relative au PPRT de la raffinerie de Reichstett
23.11.2009 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
25.11.2009 Soirée au ciné-tir de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
27.11.2009 Réunion relative à l'étude du plan de circulation

Le Maire informe le conseil municipal de l'achèvement des travaux de peinture à la salle polyvalente, à la maison de la culture et au logement réservé au regroupement AMAT.

Il indique également au conseil municipal que le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné le commissaire-enquêteur pour l'enquête publique relative à la modification du PLU qui se tiendra du 29.12.2009 au 29.01.2010.

Il invite les administrés à assister à la présentation par les services de la DDAF du Plan de Prévention du Risque d'Inondation des bassins versants de la Zorn et du Landgraben qui aura lieu le 8 décembre 2009 à 18h 30 à la salle polyvalente de WEYERSHEIM.

B) Communications de Madame Michèle HEUSSNER, Adjointe au Maire

24.10.2009 Cross du collège de Hoerd
31.10.2009 Plantations d'hiver
02.11.2009 Réunion de la commission information
05.11.2009 Réunion avec les partenaires institutionnels du regroupement d'AMAT « UMPA LUMPA »
05.11.2009 Conférence sur le développement durable, Pays de Brumath
06.11.2009 Assemblée Générale FSEC au collège de Hoerd
07.11.2009 Permanence en mairie
Noces d'or de mariage des époux Lucienne et Alfred ZINCK
Visite des locaux du Waldeck
08.11.2009 Finalisation du dossier du regroupement d'AMAT «UMPA LUMPA»
10.11.2009 Soirée Johnny
11.11.2009 Commémoration de l'armistice de 1918
Mise en peinture des décorations de Noël
12.11.2009 Conseil municipal extraordinaire
Rencontre entre les parents et les AMAT pour «UMPA LUMPA»
13.11.2009 Réunion du conseil de l'école élémentaire
14.11.2009 Mise en peinture des décorations de Noël
16.11.2009 Réunion de la municipalité
17.11.2009 Réunion de la commission information
19.11.2009 Réunion avec les partenaires institutionnels du regroupement d'AMAT «UMPA LUMPA»
23.11.2009 Soirée de confection de noeuds pour sapin
25.11.2009 Kesselfleisch
Réunion de la commission communication de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

C) Communications de Madame Marianne PETER, Adjointe au Maire

27.10.2009 95^{ème} anniversaire de Madame Catherine HUCKEL
13.11.2009 Noces d'or des époux Klein Alfred et Nicole
16.11.2009 Réunion de la municipalité
20.11.2009 Réunion de la commission aménagement
23.11.2009 Soirée de confection de nœuds pour sapin
26.11.2009 Tirage de la tombola du marché

D) Communications de Monsieur Patrick LUTZ, Adjoint au Maire

- 02.11.2009 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 09.11.2009 Réunion du bureau de l'Association Foncière de Geudertheim
- 11.11.2009 Commémoration de l'armistice de 1918
- 16.11.2009 Réunion avec Monsieur Vincent HIMBER de l'ONF
Réunion de la municipalité
- 25.11.2009 Kesselfleich
Soirée ciné-tir de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
- 26.11.2009 Réunion à la Chambre d'Agriculture relative à l'aire de remplissage

E) Communications de Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire

- 27.10.2009 95^{ème} anniversaire de Mme HUCKEL Catherine
- 31.10.2009 Demi-journée de travail (plantation hivernale)
- 02.11.2009 Conseil de la communauté des communes
- 03.11.2009 Réunion de la municipalité
- 04.11.2009 Réunion de chantier « piste cyclable »
- 05.11.2009 Obsèques de l'Adjoint Honoraire Arsène FAULLIMMEL
- 07.11.2009 Visite des bâtiments du « Waldeck »
- 09.11.2009 Association foncière
Réunion d'informations au sujet de l'aire de remplissage
- 11.11.2009 Cérémonie commémorative de l'armistice 1918
- 12.11.2009 Conseil municipal extraordinaire
Réunion d'information au sujet du regroupement des assistantes maternelles.
- 13.11.2009 Conseil de l'école élémentaire
- 16.11.2009 Réunion de la municipalité
- 17.11.2009 Conseil de l'école maternelle
- 18.11.2009 Réunion de chantier « piste cyclable »
- 20.11.2009 Commission aménagement et fleurissement
- 23.11.2009 Soirée de travail Commission aménagement et fleurissement

F) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire

- 28.10.2009 Réunion du comité des fêtes
- 31.10.2009 Permanence en mairie
- 03.11.2009 Réunion de la municipalité
- 05/11/2009 Obsèques de Monsieur Arsène FAULLIMMEL
- 06.11.2009 Montage de la piste de danse
- 07.11.2009 Visite des locaux du Waldeck
- 09.11.2009 et 10.11.2009 préparation de la soirée Johnny
- 11.11.2009 Commémoration de l'armistice de 1918
Démontage de la piste de danse
- 12.11.2009 Réunion extraordinaire du conseil municipal
- 16.11.2009 Réunion de la municipalité
- 21.11.2009 Permanence en mairie
- 25.11.2009 Soirée ciné-tir de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
- 27.11.2009 Réunion relative à l'étude du plan de circulation de Geudertheim

Monsieur Yves OHLMANN informe le conseil municipal que chaque jeudi, il met en place la buvette du marché du terroir pour les associations.

4. DROIT DE PREEMPTION

Le Maire soumet au conseil municipal, conformément à la délibération du 06.05.2005 les déclarations d'intentions d'aliéner suivantes :

- **Maître Jean-Paul TRABAND, Notaire à Weyersheim**

Section 3, lieu-dit « Rue des Petits Champs », parcelle 277/26 d'une contenance de 4,50 ares

- Maître Thierry BECHMANN, Notaire à Hochfelden

Section 8, lieu-dit « 8 rue du Chevreuil », parcelle 107/30 d'une contenance de 8,11 ares
parcelle 78/29 d'une contenance de 34,46 ares
lot n° 6 Bât. A 1^{er} étage 42/1000èmes
lot n° 13 Bât. A grenier 2/1000èmes
lot n° 23 Rez-de-jardin 3/1000èmes
lot n° 95 Extérieur 1/1000èmes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5. ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT OBERLAENGSTERWEG

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport d'enquête publique, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur relatifs à l'enquête publique sur l'aliénation de la partie du chemin rural dit Oberlaengsterweg comprise entre la limite de la zone IAU et l'intersection avec la rue de Kurtzenhouse cadastrée section 41 lieu-dit Heiligenhauesel parcelle n° provisoire 2/o.135 d'une contenance de 16,73 ares

Cette partie du chemin rural doit être vendue à la Société de Promotion de la Compagnie Immobilière d'Alsace sise à Strasbourg au prix de 3100 €/are HT dans le cadre de la création du lotissement Heiligenhauesel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente à la Société de Promotion de la Compagnie Immobilière d'Alsace sise à Strasbourg de la parcelle ci-dessus décrite au prix de 3100 €/are HT, frais d'acte et de notaire en sus et autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

6. CLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT OBERLAENGSTERWEG DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire informe le conseil municipal du rapport d'enquête publique, des conclusions et de l'avis favorable du commissaire enquêteur relatifs à l'enquête publique sur le classement de la partie du chemin rural dit Oberlaengsterweg comprise entre l'intersection avec la rue Sainte Maison et la limite de la Zone IAU cadastrée section 41, lieu-dit Heiligenhauesel, parcelle n° provisoire 1/o.135 d'une contenance de 3.45 ares.

Cette partie du chemin rural dit Oberlaengsterweg peut donc être classée dans le domaine public de la commune et intégrée dans la voirie communale et ainsi être distraite du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de classer la parcelle ci-dessus désignée dans la voirie communale et de par là dans le domaine public de la commune et demande au Maire de requérir auprès du juge du livre foncier sa radiation du livre foncier de Geudertheim.

7. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE D'UN TERRAIN DE LA PAROISSE PROTESTANTE DE GEUDERTHEIM A LA SPCIA

Le Maire expose au conseil municipal la demande d'avis émanant de Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin relative à la vente par la Paroisse Protestante de Geudertheim à la Société de Promotion de la Compagnie Immobilière d'Alsace (S.P.C.I.A) sise à Strasbourg, d'une parcelle de terrain cadastrée Section 41, lieu-dit « Heiligenhauesel » parcelle n° 140 d'une contenance de 52,10 ares au prix de 3.100 Euros l'are.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable à la vente par la Paroisse Protestante de Geudertheim à la S.P.C.I.A. de la parcelle ci-dessus référencée au prix de 3100 € l'are.

8. AVENANT N° 1 A UN BAIL A FERME

Le Maire soumet au conseil municipal un avenant au bail à ferme du 11 novembre 1999 convenu entre la commune de Geudertheim et Madame MUHL Léonarda dont les termes suivent :

Avenant n° 1

au bail à ferme du 11 novembre 1999

**convenu entre la Commune de Geudertheim
et Madame MUHL Léonarda demeurant à Geudertheim
1, rue de la Montée**

Article 1^{er} :

Sont ajoutés au II du bail à ferme du 11 novembre 1999 les terres suivantes :

Section 37, lieu-dit "Kratzeck" parcelle n° 1

lot n° 281 d'une contenance de 17,82 ares

lot n° 247 d'une contenance de 17,82 ares

Section 37, lieu-dit "Kratzeck" parcelle n° 2 d'une contenance de 12,24 ares.

Section 6, lieu-dit "Village" parcelle n° 66 d'une contenance de 20,08 ares.

Article 2 :

Le bail est consenti pour la durée de la convention initiale qui se terminera le 10 novembre 2017.

A défaut de congé, le bail est renouvelé pour une durée de neuf ans.

Sauf conventions contraires, les clauses et conditions du nouveau bail sont celles du bail précédent.

Article 3 :

Les autres termes du bail demeurent inchangés.

Fait à Geudertheim, le 11 novembre 2009

Le Maire

MUHL Léonarda

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 1 au bail à ferme du 11 novembre 1999 de Madame MUHL Léonarda et autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que toutes pièces y afférentes.

9. VOTE DE CREDITS

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du renouvellement du parc informatique de la commune de Geudertheim il convient de voter les crédits suivants :

PARC INFORMATIQUE

- Section de fonctionnement

- Dépenses

Article 6122 Crédit bail + 5.761,00 €

- Recettes

Article 778 Autres produits
Exceptionnels + 5.761,00 €

CESSION D'UN TERRAIN

A LA

SCI LES PUISATIERS

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
<i>Art. 675 Valeur comptable du bien</i>	<i>1.200,00</i>	<i>Art. 775 Produits de cession</i>	<i>23.400,00</i>
<i>Art. 676 Différence sur réalisation</i>	<i>22.200,00</i>		

Section d'investissement

Dépenses	Recettes	
	<i>Art. 192 Plus values</i>	22.200,00
<i>Art. 2188 Autres immobilisations</i> 23400,00	<i>Art. 2111 Terrain voirie</i>	1.200,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les crédits tels que présentés par le Maire.

10. LOT DE CHASSE INTERCOMMUNAL N° 4 – AGREMENT DES CANDIDATURES

a) Agrément des candidatures

Il demandé au conseil municipal de se prononcer sur les candidatures déposées en mairie dans le cadre de la procédure d'adjudication du lot de chasse intercommunal n° 4 fixée au 7 décembre 2009.

Madame Sandie VOLTZENLUGEL, membre de la commission intercommunale de chasse, rend compte au conseil municipal des conclusions de la commission intercommunale de chasse, qui s'est réunie le 24 novembre 2009, quant à l'agrément des candidatures à l'adjudication du lot de chasse intercommunal n° 4 :

Trois candidatures ont été présentées :

- L'une a été l'objet d'un rejet pour présentation hors délai et absence de pièces jointes
- Deux autres ont obtenu un avis favorable à l'agrément de leur candidature à l'adjudication du lot de chasse intercommunal n° 4, à savoir :

- **Monsieur Désiré JEHL assisté de deux partenaires**
- **L'association de chasse et d'environnement du Lemebari représentée par son Président Monsieur Guy MOURER.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission intercommunale de chasse et donne son agrément aux candidatures de :

- **Monsieur Désiré JEHL assisté de deux partenaires ;**
- **L'association de chasse et d'environnement de Lemebari représentée par son Président Monsieur Guy MOURER ;**

aux fins d'adjudication du lot de chasse intercommunal n°4.

b) Désignation des membres de la commission d'adjudication

Le Maire informe le conseil municipal que s'agissant d'un lot intercommunal de chasse, la commission d'adjudication est composée des Maires des communes concernées accompagnés de deux conseillers municipaux désignés par chaque conseil municipal. Il convient donc de désigner deux membres de cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité,

- Madame Sandie VOLTZENLUGEL
- Monsieur Patrick LUTZ

comme membres de la commission d'adjudication.

11. DIVERS

Prochaine réunion : 29.01.2010